

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 8 décembre 2010

Président : M. Guillaume WICHT
Secrétaire : Mme Françoise JORDAN
Scrutateurs : M. Felice CALVO
M. Marcello - Pierre MAILLARD
Huissier : M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués ce mercredi 8 décembre 2010 à 18 h. 00 en le Montreux Musique & Convention Centre 2m2c.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 novembre 2010.
2. Communications du Bureau, notamment sur la composition :
 - 2.1 de la commission chargée d'étudier la réponse à la motion (ancienne) de Mme Jacqueline Pellet intitulée : « Pour des quais sans voitures » (34/2010) (date de la séance de commission : mercredi 19 janvier 2011 à 18 h. 00) ;
 - 2.2 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Patrick Aubort « Pour un réaménagement cohérent et nécessaire de la place de la gare de Montreux » ;
 - 2.3 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Mark « Combattons le « littering » à la source, pour que Montreux reste propre en toutes circonstances » ;
 - 2.4 de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Mark « Définissons un véritable « Objectif logement » communal, pour que les montreusiens puissent rester à Montreux, à long terme aussi ».
 - 2.5 de la commission chargée de l'examen de la pétition de l'association des intérêts de Glion AIG en faveur de zones avec vitesse limitée à 30 km/h.
3. Correspondance.
4. Communication de la Municipalité.
5. Motions, postulats et interpellations déposés.

6. Nomination :
 - 6.1. d'un membre du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera, en remplacement de M. Yves Cornaro (plr), démissionnaire ;
 - 6.2. d'un membre suppléant de la Commission des finances, en remplacement de M. Jean-Daniel Rochat (udc), démissionnaire.
7. Rapports des commissions :
 - 7.1. sur la proposition transformée en postulat de M. Daniel Manzini demandant la modification du règlement communal visant à interdire à la Municipalité toute possibilité de financement de campagnes de propagande en relation avec des votations populaires (22/2010) (rapp. : M. Franco Meichtry) ;
 - 7.2. sur la rémunération et les indemnités diverses des membres du Conseil communal pour la législature 2011-2016 (23/2010) (rapp. : Mme Buchet Bulliard) ;
 - 7.3. sur la motion transformée en postulat de M. Salvatore Giannone « Amendes d'ordre et Festivals » (25/2010) (rapp. : M. Denis Golaz) ;
 - 7.4. sur la fixation du taux d'activité, de la rétribution et des indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2011 – 2016 (27/2010) (rapp. : M. Alexandre Stæger) ;
 - 7.5. sur la modification des statuts de Sécurité Riviera afin d'intégrer l'ORPC Riviera dans l'Association de communes (33/2010) (rapp. : M. Pierre Rochat) ;
 - 7.6. en réponse à la motion (ancienne) de M. Olivier Gfeller demandant de tout mettre en œuvre pour que nos transports publics adhèrent à la communauté tarifaire vaudoise des transports publics « Mobilis » et au postulat de M. Yanick Hess « Création d'un abonnement régional de transports publics pour nos élèves » (35/2010) (rapp. : M. Franco Meichtry) ;
 - 7.7. relatif au projet de budget communal ordinaire pour 2011 (36/2010) (rapp. : M. Grégoire Furrer) ;
 - 7.8. sur le projet budget 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (37/2010) (rapp. : M. Denis Golaz) ;
 - 7.9. sur le projet budget 2011 du Fonds culturel Riviera (38/2010) (rapp. : M. Yves Cornaro) ;
 - 7.10. chargée de l'examen du postulat de M. Salvatore Giannone demandant de renforcer la présence policière en ville par la création de huit postes de travail à Police Riviera dans le délai d'une année (rapp. : M. Pierre-André Spahn) ;

- 7.11. chargée de l'examen du postulat de M. Salvatore Giannone « Une réception à la place de l'Hôtel de ville » (rapp. : M. Yves Laurent Kundert) ;
 - 7.12. chargée de l'examen du postulat de M. Christophe Privet « Pour Montreux, réagir aujourd'hui, c'est penser à demain » (rapp. : M. Jean-Marc Forclaz) ;
 - 7.13. chargée de l'examen du postulat de Mme Jocelyne Bouquet « Afin d'assurer la qualité de la vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parcage des voitures » (rapp. : M. Alain Melly) ;
 - 7.14. chargée de l'examen de la motion, à considérer comme un postulat, de Mme Irina Gote « Pour la création d'appartements protégés pour nos aînés, notamment sur le site de l'Hôpital de Montreux » (rapp. : Mme Coralie Dumoulin).
8. Préavis de la Municipalité :
- 8.1. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 1'984'000.- pour l'entretien du patrimoine privé communal (40/2010) ;
 - 8.2. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 940'000.00 pour financer l'assainissement de huit installations de chauffage des bâtiments communaux afin de les rendre conformes aux normes de l'OPair (ordonnance sur la protection de l'air) (41/2010) ;
 - 8.3. relatif à une demande de crédit de Fr. 236'900.- pour l'évacuation et le traitement de matériaux pollués sur la parcelle communale No 7538 concédée au superficière Giovanna Holding SA à Chailly (42/2010).
9. Développement de la motion et des postulats suivants :
- 9.1. de M. Alexandre Staeger « Pour une politique de collecte des déchets incitant au tri » ;
 - 9.2. de M. Salvatore Giannone « Construire des couverts dans nos écoles du cycle primaire, pour que nos enfants puissent jouer au sec même par mauvais temps ».
10. Développement des interpellations et réponses de la Municipalité.
11. Autres objets s'il y a lieu.

M. le Président déclare ouverte la séance du Conseil communal du 8 décembre 2010.

Il a le plaisir et l'honneur de nous saluer et salue également la Municipalité qui assiste à notre séance.

M. le Président salue également :

- Monsieur le Secrétaire municipal ;
- Notre secrétaire du Conseil ;
- Les membres du Bureau et notre huissier ;
- Les représentants des médias qu'il remercie de relater nos débats avec exactitude et objectivité.

Il salue aussi le public qui assiste en nombre à nos travaux

Les membres du Conseil ont été convoqués dans les délais légaux. Ils ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

79 Conseillères et Conseillers ont signé la feuille de présence. Le quorum est atteint et nous pouvons donc valablement délibérer.

M. le Président invite celles et ceux qui auraient oublié de signer la liste de présence de venir le faire rapidement auprès de l'huissier.

On fait excuser leur absence :

Mmes Monia Ferreira, Madeleine Müller, Christel Stadelmann, MM. Laurent Demartini, Jean-Marc Forclaz, Jean-François Gailloud, Emmanuel Gétaz, Maximilien Graf, José Jorge, Massoud Lavassani, Jacques Lecoultré, Aurelio Mastropaolo, Pierre-Yves Nussbaum, Marcel Riedo, Jean-Pierre Schmid, Eric Walther.

N'ont pas fait excuser leur absence :

MM. Thierry Cantarini, Mario Di Sessa, Alain Hiltmann, Alain Imhof, Enzo Verme.

M. le Président rappelle que nous arrivons à la dernière séance du Conseil communal de l'année civile. Pour célébrer les fêtes de fin d'année, un moment convivial se tiendra juste devant la salle plénière dans laquelle nous nous trouvons et ce dès notre séance terminée. Un cocktail-dîatoire nous y attend, le public est bien entendu cordialement invité pour le cocktail. A ce propos, nous commençons deux heures plus tôt, non pas pour aller manger plus rapidement mais puisque les séances de décembre sont réputées pour être longues. Ainsi, M. le Président a commandé des bouteilles d'eau. Il s'agit d'une première, et il nous prie de ne pas quitter la salle à la fin de la séance sans ramasser notre bouteille.

Enfin, même après épuration l'ordre du jour de ce soir est très riche, M. le Président vous prie donc d'être directs et brefs dans vos interventions afin de ne vous exprimer qu'une seule fois par objet, ainsi, tout le monde qui le souhaite pourra s'exprimer. Il vous remercie à nouveau d'y être attentif.

M. le Président souhaite faire voter une modification de l'ordre du jour, et précisément ajouter un point puisque cela nous a échappé à tous et il s'en excuse soit un point 2.5 dont le libellé est le suivant :

2.5. de la commission chargée de l'examen de la pétition de l'association des intérêts de Glion AIG en faveur de zones avec vitesse limitée à 30 km/h (date de la séance de commission : jeudi 13 janvier 2011 à 19 h. 00).

M. le Président en profite pour remercier et saluer la flexibilité des groupes politiques qui ont bien voulu nommer leurs commissaires lundi pour cet objet.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2010

La discussion est ouverte.

Les corrections suivantes sont demandées :

Mme Irina Gote, p. 11, dernier §, 3^{ème} ligne, il faut lire « compris entre CHF 40'000 et 100'000.— ».

M. Alexandre Staeger, p. 2, point 6.4., relève une mauvaise transcription de l'ordre du jour.

M. Caleb Walther, p. 12, intervention en milieu de page, propose de modifier sa phrase comme suit « ... a reconnu en commission que la concurrence fiscale ne jouait plus aucun rôle. »

La parole n'est plus demandée.

Tel que modifié, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie votre secrétaire.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU, NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

2.1. de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Patrick Aubort « Pour un réaménagement cohérent et nécessaire de la place de la gare de Montreux »

La commission suivante examinera ce postulat.

Présidence SOC : M. Daniel Manzini

Membres : MM. Patrick Aubort, Jean-Marc Forclaz, Emmanuel Gétaz, Denis Golaz, Anthony Huys, Yann Krebs, Ludwig Lemmenmeier, Franco Meichtry.

2.2. de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Mark « Combattons le « littering » à la source, pour que Montreux reste propre en toutes circonstances »

La commission suivante examinera ce postulat.

Présidence Verts : M. Christian Allenbach

Membres : MM. Felice Calvo, André Groux, Olivier Mark, Alain Melly, Jean-Daniel Rochat, Bernard Schmid, Philippe Sonnard, Alexandre Staeger.

2.3. de la commission chargée de l'examen du postulat de M. Olivier Mark « Définissons un véritable « Objectif logement » communal, pour que les montreusiens puissent rester à Montreux, à long terme aussi »

La commission suivante examinera ce postulat.

Présidence SOC : M. André Groux

Membres : MM. Christian Allenbach, Felice Calvo, Joe Filippone, Franco Meichtry, Olivier Mark, Alain Melly, Christophe Privet, Bernard Schmid.

2.4. de la commission chargée de l'examen de la pétition de l'association des intérêts de Glion AIG en faveur de zones avec vitesse limitée à 30 km/h.

La commission suivante examinera cette pétition.

Présidence ML : Alexandre Staeger

Membres : Mmes Juliane Baumann, Sophie Desbaillets, Prisca Gaillet, Georgette Morisod, MM. Rolf Gosewinkel, Yanick Hess, Ludwig Lemmenmeier, Domenico Silleri.

2.5. de la commission chargée d'étudier la réponse à la motion (ancienne) de Mme Jacqueline Pellet intitulée : « Pour des quais sans voitures » (34/2010)

La commission suivante examinera cette réponse.

Présidence ML : Alexandre Staeger

Membres : Mmes Juliane Baumann, Madeleine Müller, Jacqueline Pellet, MM. Olivier Gfeller, Francis Gonzalez, Jean-Jacques Kiala, Michel Posternak, Heinz Schoeneich.

M. le Président ajoute :

- Concernant les jetons de présences aux séances du Conseil et celles des commissions, si vous vous estimez lésés, si vous n'avez pas reçu tous ces jetons de présences, merci d'avertir au plus vite notre Huissier M. Talon afin que nous puissions régler cette affaire.

- Il profite également des communications pour vous informer que le Groupe de travail communication et organisation du Conseil communal est toujours au travail, nous planchons sur les outils informatisés et papiers pour rendre notre Conseil plus visible auprès de la population, et nous réfléchissons également au meilleur outil dont nous devons nous munir pour obtenir une aide supplémentaire pour encadrer le travail du Bureau, celui du président du Conseil et pour les Conseiller-ère-s, bien sûr. Il ne peut pas encore vous donner une date à laquelle le rapport sera rendu, mais sachez que le sujet nous tient à cœur et que nous ne manquerons pas de vous informer des suites de nos réflexions.
- Il informe ensuite que la Prestation de serment de la personne qui sera élue lors du second tour de l'élection complémentaire le 19 décembre aura lieu le jeudi 23 décembre à 18h à l'Aula du collège de Montreux-Est. Vous êtes bien évidemment toutes et tous invités à assister à ce moment solennel. La population est bien sûr cordialement invitée. Un apéritif suivra la cérémonie.
- Enfin, dernière communication, notre prochaine séance du Conseil a lieu le 2 février 2011, ici même au 2m2c, et une visite du chantier du Stravinski pour lequel un important crédit a été voté en octobre aura lieu à 19h, plus d'informations suivront dans le courant du mois de janvier.

3. CORRESPONDANCE

M. le Président a reçu le courrier suivant :

➤ Deux lettres de démission

- a) M. Yves Cornaro démissionnant du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera ;
- b) M. Jean-Daniel Rochat qui était membre suppléant de la commission des finances.

Enfin, M. le Président a reçu un courrier, d'Anne Chessex, pour la Société des Intérêts de Villars Chamby.

Il en donne lecture :

« Messieurs les Municipaux,

Suite au postulat déposé par M. Rochat « Problématique des ravins de Saumont », nous avons appris qu'une commission avait été nommée afin d'étudier et trouver une solution à ce qui nous préoccupe depuis longtemps.

Nous avons interpellé plusieurs fois les différents Municipaux qui ont assisté à nos assemblées générales.

Nous vous serions reconnaissants de transmettre nos remerciements aux personnes intéressées.

Nous vous présentons, Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations. »

4. COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Les membres du Conseil ont reçu les communications suivantes :

- 4.1. sur la fermeture de la rue du Temple, tronçon de route compris entre le carrefour avec l'avenue des Planches et celui avec l'avenue de Collonge, en raison de chutes de pierres ;**
- 4.2. relative à la prise de position de la Municipalité sur les amendements au projet de budget 2011 présentés par la commission des finances (envoyée par courriel).**

5. MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Deux postulats, une motion et une interpellation ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

➤ Postulats :

- a) « Pour un usage de la thermographie aérienne sur la Commune de Montreux » déposé par M. Christophe Privet.
- b) « Pour valoriser nos parcs, préaux d'école et squares et autres espaces publics afin de permettre une densification urbaine harmonieuse » déposé par M. Yann Krebs.

➤ Motion :

- c) « Montreux plage et point de baignade » déposée par M. Jean-Pierre Buholzer.

Postulats et motion seront développés lors de notre prochaine séance.

L'interpellation sera lue sous le point 10 de l'ordre du jour.

6. NOMINATION :

- 6.1. d'un membre du Conseil intercommunal de Sécurité Riviera, en remplacement de M. Yves Cornaro (plr), démissionnaire**

Au nom du groupe PLR, M. Pierre RoCHAT présente la candidature de Mme Sophie Desbaillet.

Il n'y a pas d'autre candidature.

C'est à l'unanimité des mains levées que **Mme Desbaillet** (plr) est élue membre du Conseil intercommunal Sécurité Riviera.

6.2. d'un membre suppléant de la Commission des finances, en remplacement de M. Jean-Daniel Rochat (udc), démissionnaire

Au nom du groupe UDC, M. Salvatore Giannone propose la candidature de Mme Catherine Buchet.

Il n'y a pas d'autre candidature.

C'est à l'unanimité des mains levées moins une abstention que **Mme Catherine Buchet** (UDC).

7. RAPPORTS DES COMMISSIONS :

7.1. sur la proposition transformée en postulat de M. Daniel Manzini demandant la modification du règlement communal visant à interdire à la Municipalité toute possibilité de financement de campagnes de propagande en relation avec des votations populaires (22/2010) (rapp. : M. Franco Meichtry)

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. le Président fait remarquer à M. F. Meichtry que le vote des conclusions n'est pas clair soit 4 voix pour et 4 voix contre...

M. Franco Meichtry corrige par 4 voix pour et 3 voix contre.

La discussion est ouverte.

M. Caleb Walther contredit M. Meichtry, il suggère plutôt que son nom soit rajouté dans les membres de la commission et de laisser le score de 4 contre 4.

M. Daniel Manzini confirme la présence de M. Caleb Walther. Il regrette ces deux séances pour ne guère avancer dans cette problématique. Il avait demandé des documents relatifs à la réglementation fédérale, cantonale voire communale et rien n'a été distribué avant ou en cours de séance. Si la Municipalité ne veut pas entrer en matière qu'elle le dise carrément.

M. Manzini se dit donc un peu déçu et il invite le Conseil à refuser cette réponse municipale.

M. Pierre Rochat s'exprime au nom du groupe PLR. Il a bien compris la réflexion municipale sur la séparation des pouvoirs, règle relativement logique que celle d'éviter les interférences.

Personnellement, M. P. Rochat avait réagi très fortement lorsque la Municipalité soutenait la campagne contre « Police unique ». Il reste d'avis que pour cet objet la position de la Municipalité reste discutable d'autant plus qu'il s'agissait finalement d'une votation cantonale. Il est aussi d'avis que cette expression critiquable d'une position doit aussi pouvoir s'exprimer tout à fait naturellement dans le cadre du Conseil.

Au nom du respect des prérogatives des uns et des autres et à titre personnel, M. P. Roachat acceptera le rapport de la Municipalité et il invite toutes celles et ceux qui partagent son avis à en faire de même.

M. Daniel Manzini demande quelles différences subsiste-t-il, dans le cadre de la construction d'un Hôtel de Ville, par ex, sur le subventionnement par la Municipalité de cette proposition dans le cadre d'une votation communale par rapport à une votation cantonale.

M. Pierre Salvi, Syndic, précise que lorsque le Conseil communal prend une décision et que la Municipalité se fait porte-parole du Conseil, elle fait de l'information. Elle rend tout simplement publique la décision fondée du Conseil communal.

S'agissant du cas de l'initiative d'Artagnan, il s'est trouvé que les intérêts communaux paraissaient être lésés. La Municipalité n'a pas pris cette décision à la légère puisque M. le Conseiller d'Etat Leuba a fixé le cadre d'intervention des communes, respectivement des Municipalités.

La parole n'est plus demandée.

M. Franco Meichtry, président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide par 37 OUI, 27 NON et 9 abstentions :

➤ de prendre acte dudit rapport.

M. Antonio Di Tria demande le vote par appel nominal.

Le Conseil ne soutient pas cette demande.

7.2. sur la rémunération et les indemnités diverses des membres du Conseil communal pour la législature 2011-2016 (23/2010) (rapp. : Mme Buchet Bulliard)

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess redépose son amendement demandant de supprimer la ligne « Commissions dès 1h30, montant de FR. 100.—»

La parole n'est pas demandée.

Cet amendement est accepté par 35 OUI, 30 NON et 5 abstentions.

La discussion se poursuit.

M. Christophe Privet redépose également l'amendement cité au point 2 du rapport soit l'augmentation des indemnités des Conseillers communaux passant de Fr. 50.— à Fr. 60.—.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Christophe Privet précise que Montreux Libre dépose cet amendement dans le but de tenter d'indemniser le plus correctement possible les miliciens que sont les Conseillers communaux.

En effet, Fr. 60.— semble une somme tout à fait réaliste pour la prochaine législature. Le coût de la vie continue d'augmenter et les heures de présence au sein de cet hémicycle aussi.

M. Privet rappelle qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 5 ans. D'autre part, les personnes qui gardent des enfants n'hésitent pas à suivre l'augmentation du coût de la vie, les transports publics augmentent également leurs tarifs sans parler des bars accueillants les politiciens en fin de séance.

Fr. 60.— par séance de Conseil, ce n'est même pas Fr. 10.— de l'heure. En effet, il ne faut pas oublier qu'il y a le travail de réception et de lecture de l'enveloppe communale, les séances de groupe et enfin le plénum.

Montreux Libre se pose la question si Fr. 60.— c'est cher payé pour le travail qui est actuellement effectué. Bien au contraire, il estime qu'il s'agit d'une somme raisonnable et il invite le Conseil à accepter cet amendement.

M. Olivier Gfeller informe que le groupe socialiste, dans une large majorité, s'opposera à cet amendement. Concernant l'argument de la garde des enfants, il rappelle que le groupe socialiste avait déposé une proposition demandant le remboursement de cette garde, refusée par le Conseil.

M. Gfeller préfère des mesures ciblées et il ne pense pas que cette augmentation de Fr. 10.— serait un geste significatif. Il propose donc au Conseil de se contenter de l'augmentation initialement prévue.

M. Yanick Hess ne peut que saluer le côté raisonnable du parti socialiste qui évite une augmentation de 200% des jetons de présence du Conseil communal. La droite soutiendra également les conclusions telles que proposées.

La parole n'est plus demandée quant à l'amendement de M. Privet.

Le Conseil refuse l'amendement Privet à la majorité moins quelques voix contraires et abstentions.

La parole n'est plus demandée.

Mme Buchet Bulliard, présidente de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques avis contraires et abstentions :

1. des rémunérations suivantes :

Président du Conseil communal	CHF	7'000.-
Secrétaire du Conseil communal	CHF	24'000.-
Secrétaire suppléante	CHF	35.00/h
Huissier	CHF	1'700.-

2. des jetons de présence suivants :

Séance du Conseil communal	CHF	50.-
Commission, séance ordinaire	CHF	50.-
Commission, séance dès 3h00	CHF	200.-
Commission, séance d'une journée (dès 6h)	CHF	350.-
Secrétaire suppléante du Conseil communal, par séance à laquelle elle assiste	CHF	50.-

3. des indemnités suivantes pour l'établissement de rapports :

Rapport de commission ordinaire	CHF	150.-
Par séance supplémentaire pour les préavis D'importance	CHF	50.-
Rapport de la commission des finances (étude des comptes et budgets)	CHF	350.-
Rapport de la commission de gestion	CHF	350.-
Par rapport partiel de la commission de gestion	CHF	150.-

4. de fixer l'entrée en vigueur de ces dispositions au 1^{er} juillet 2011.

**7.3. sur la motion transformée en postulat de M. Salvatore Giannone
« Amendes d'ordre et Festivals » (25/2010) (rapp. : M. Denis Golaz)**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

M. Denis Golaz précise qu'il faut juste lire 2010 dans les conclusions et non 20'110.

La discussion est ouverte.

M. Olivier Gfeller s'exprime à titre personnel. Il se dit quelque peu gêné par le contenu de cette motion transformée en postulat. Il précise que lorsqu'il est amendé, il ne se plaint pas par postulat mais il paie son amende. Lorsque l'on traite des questions d'incivilités, on évite de montrer le mauvais exemple par une demande d'atténuer certaines amendes.

Une voiture qui reste parkée en épi au lendemain d'une soirée du Festival de Jazz peut s'avérer fort dangereuse. En ce qui le concerne, M. Gfeller acceptera la réponse de la Municipalité.

Il constate également dans le rapport que le thème traité dans ce postulat est de la compétence de Sécurité Riviera qui aurait dû en recevoir copie. On voit aussi qu'il y a là quelques compétences qui nous échappent.

D'autre part, M. Gfeller s'étonne que ce postulat émane de l'UDC, extrêmement dure et ferme au sujet de mesures de police supplémentaire concernant d'autres incivilités et qu'au sujet d'amendes, l'UDC réagisse tout autrement.

M. Salvatore Giannone remercie M. Gfeller pour l'attention portée mais il lui rappelle que son postulat parle de tout autre chose. Il parlait bien d'un quartier et estime un peu léger les propos de M. Gfeller.

M. Olivier Gfeller a bien compris qu'il s'agissait d'un exemple. Il relève que M. Giannone appartient à l'UDC et il s'agissait de le signaler.

La parole n'est plus demandée.

M. Denis Golaz, Président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques avis contraires et abstentions :

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. de considérer qu'il est ainsi répondu à la motion transformée en postulat de M. Salvatore Giannone « Amendes d'ordre et Festivals ».

7.4. sur la fixation du taux d'activité, de la rétribution et des indemnités diverses de la Municipalité pour la législature 2011 – 2016 (27/2010) (rapp. : M. Alexandre Stæger)

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Domenico Silleri estime qu'il convient d'admettre que la fonction de Syndic, dans une commune de taille et complexe comme la nôtre, nécessite l'engagement d'une activité du Syndic à 100%.

Par ailleurs, une telle fonction aujourd'hui ne saurait être exercée avec diligence si elle devait être partagée avec une autre activité professionnelle. Pour l'ensemble des raisons qu'il vient d'évoquer, M. Silleri propose un amendement au point 2 des conclusions soit de fixer le taux d'activité à 100% pour la charge de Syndic.

M. Yanick Hess, même s'il peut comprendre cet amendement, s'interroge sur ce qu'il s'est passé à l'époque à Montreux, que dire également de la syndication de Lausanne et aussi que dire des personnes qui vont s'engager pour la ville et qui n'auront plus un pied actif dans la vie professionnelle. Et après une ou deux législatures ? Il est vraiment important que cette tâche de syndic reste à 80% afin de pouvoir laisser un pied au niveau professionnel à toutes les personnes qui s'engagent dans l'Exécutif.

M. Hess combattra donc cet amendement.

M. Stéphane Barbey s'exprime au nom du groupe des Verts. Il est contre l'idée que le Syndic devienne un professionnel à 100%. Il faut retenir que cette fonction n'est pas éternelle et il faut laisser la possibilité à ceux qui sont indépendants de pouvoir conserver leur activité accessoire.

Mme Catherine Buchet Bulliard explique qu'il est bon de s'interroger sur le fonctionnement de cet organe et le groupe UDC l'a fait.

Aujourd'hui, d'une part, la population de notre commune ne cesse de croître et d'autre part, elle espère que nous sommes tous d'accords pour le confirmer, la complexité de la charge augmente.

Cependant, il nous semble important que ceux qui s'annoncent et qui sont élus, pour occuper une charge politique à l'Exécutif d'une Commune, puissent décider s'ils veulent garder ou non un pied dans la vie active ou encore d'autres mandats en sus de leur engagement.

Cet amendement va trop loin car il exclut tout autre mandat qui ne serait pas en rapport direct avec l'exercice de la fonction.

Bien que Mme Buchet Bulliard ne croit pas personnellement qu'une charge à 80% permet réellement de garder un pied dans la vie professionnelle, il est important de laisser une ouverture et un choix possible aux candidats potentiels. A chacun de savoir comment il veut s'investir et quelle charge il est capable d'assumer en tant que Syndic. Selon elle, la capacité de travail et l'engagement peuvent être différents, indépendamment d'une charge supplémentaire qu'il aurait à l'extérieur.

Pour les raisons invoquées ci-dessus, le groupe UDC refusera cet amendement et acceptera les conclusions de ce préavis.

M. Alexandre Staeger intervient en tant que conseiller et non comme président de commission. Il y a deux systèmes possibles, celui de milice et celui de professionnel. En ce qui concerne le système de milice, les municipaux ne devraient pas être à 100% et ils devraient déclarer leurs intérêts dans un registre public.

Dans un système professionnel, pour une commune de la taille de Montreux, il faudrait 5 municipaux à 100% sans déclaration d'intérêt.

Cet amendement est une demi-mesure car il faut clairement choisir entre les deux systèmes. D'autre part, l'amendement ne tient pas compte de la possibilité de siéger au Grand Conseil ou dans l'une des deux Chambres fédérales. L'amendement n'est donc pas très clair et M. Staeger invite l'assemblée à refuser cet amendement.

M. Olivier Gfeller explique que le groupe socialiste désire que les doubles mandats soient évités. L'activité à 20% ne permet pas de garder un pied dans le monde professionnel. De fait la charge de Syndic est une charge à 100% et vu la complexité de cette charge, M. Gfeller acceptera cet amendement.

La parole n'est plus demandée quant à l'amendement.

Le Conseil refuse l'amendement Silléri à une large majorité.

La parole n'est plus demandée.

M. Alexandre Staeger, président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins quelques abstentions :

1. d'indemniser les fonctions de Syndic et de Conseiller municipal sur la base de la classe E49 de l'échelle des traitements du personnel communal ;
2. de fixer le taux d'activité à 80% pour la charge de Syndic ;
3. de fixer le taux d'activité à 60% pour la charge de Conseiller municipal ;

4. d'octroyer à la Municipalité, pour la législature 2011 – 2016, un montant annuel de CHF 63'000.— pour les frais généraux et de déplacements pour le district élargi ;
5. de fixer l'entrée en vigueur de ces dispositions au 1^{er} juillet 2011.

7.5. sur la modification des statuts de Sécurité Riviera afin d'intégrer l'ORPC Riviera dans l'Association de communes (33/2010) (rapp. : M. Pierre Rochat)

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La parole n'est pas demandée.

Les articles modifiés ou amendés sont tous acceptés à la majorité moins une abstention.

M. Pierre Rochat donne lecture des conclusions telles qu'amendées.

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité :

1. d'accepter l'intégration de l'ORPC *Riviera dans l'Association des communes Sécurité Riviera* ;
2. d'adopter les modifications subséquentes des statuts de Sécurité Riviera et de son annexe portant sur les articles suivants :
 - a. article 5 : buts principaux ;
 - b. article 10 : composition du Conseil intercommunal ;
 - c. article 31 : répartition des charges entre les communes ;
 - d. annexe aux statuts - tâches principales de la protection civile.

telles qu'amendées.

7.6. en réponse à la motion (ancienne) de M. Olivier Gfeller demandant de tout mettre en œuvre pour que nos transports publics adhèrent à la communauté tarifaire vaudoise des transports publics « Mobilis » et au postulat de M. Yanick Hess « Création d'un abonnement régional de transports publics pour nos élèves » (35/2010) (rapp. : M. Franco Meichtry)

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

M. Yanick Hess remercie la Municipalité qui, avec le texte déposé, permettra ainsi aux élèves qui ne sont pas dans le rayon des 2,5 km et qui obtiennent de surcroît un abonnement des transports publics, de pouvoir faire l'acquisition d'un abonnement pour Fr. 120.— leur permettant de se déplacer pour une modique somme.

Mme Catherine Buchet Bulliard fait remarquer que groupe UDC prend acte du présent rapport et se montre satisfait des réponses qui sont données d'une part à la motion et d'autre part au postulat.

Toutefois, quelle n'a pas été leur surprise de lire, dans le régional du 17 au 24 novembre – elle rappelle que la commission s'était réunie 2 jours avant soit le 15 novembre – qu'il y avait un gros bémol touchant l'abonnement AVS.

Elle trouve inadmissible que les personnes âgées pâtissent des problèmes de sur-occupation des transports publics aux heures de pointe et qu'ils en fassent ainsi les frais. Et pourquoi pas, si nous voulons être logique jusqu'au bout, ne pas les restreindre également le soir aux heures de pointe ! Nous subventionnons les transports publics avec les deniers de chaque citoyen, seniors y compris. Il ne devrait pas y avoir de différence entre cette catégorie-là, déjà fort mise à mal dans de nombreux secteurs, et les autres usagers des transports publics.

M. Olivier Gfeller remercie la Municipalité pour cette réponse municipale qui fait avancer les choses mais avec le même bémol que celui de Mme Buchet Bulliard. Cet abonnement est discriminatoire et il souhaite qu'une meilleure solution soit trouvée bien qu'elle ne dépende pas de nos autorités.

Pour le reste, M. Gfeller invite l'assemblée à accepter cette proposition de la Municipalité.

M. Jacques Delaporte, Conseiller municipal, apporte quelques informations complémentaires concernant cette problématique AVS uniquement au niveau de la Riviera. Jusqu'au 11 décembre 2010, il n'existait pas d'abonnements AVS. Par conséquent, ce qui est proposé dès le 12 décembre 2010 avec Mobilis est dans tous les cas une amélioration puisqu'un retraité aura deux possibilités :

- soit il n'a pas besoin d'utiliser les transports publics avant 9 heures et il profite d'un abonnement à tarif réduit ;
- soit il souhaite se déplacer sans restriction et il a le droit comme tout le monde, d'acheter un billet ou un abonnement au tarif ordinaire.

La parole n'est plus demandée.

M. Franco Meichtry, président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à l'unanimité :

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. qu'il est ainsi répondu à la motion (ancienne) de M. Olivier Gfeller demandant de tout mettre en œuvre pour que nos transports publics adhèrent à la communauté tarifaire vaudoise des transports publics « Mobilis » et au postulat de M. Yanick Hess « Création d'un abonnement régional de transports publics pour nos élèves ».

7.7. relatif au projet de budget communal ordinaire pour 2011 (36/2010) (rapp. : M. Grégoire Furrer)

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

Parole à la Municipalité.

M. Alain Feissli, Conseiller municipal, tient à rappeler la communication qui a été envoyée par courrier électronique, respectivement par courrier et à disposition ce soir à l'entrée de la salle.

Cette communication a été rédigée pour pouvoir permettre au Conseil communal de statuer sur les différents amendements proposés par la commission des finances en tenant compte de l'avis technique de la Municipalité, avis qui n'a pas pu être donné, préalablement, à la commission des finances avant qu'elle ne vote elle-même ces amendements.

La discussion est ouverte.

M. Pierre Rochat déclare que le Groupe PLR a bien pris connaissance :

- du rapport de la Commission des finances,
- des amendements qu'il contient,
- de la communication de la Municipalité y relative,

et en remercie ses nombreux auteurs.

Il salue l'action de la commission qui va dans le sens de ses attentes avec une série d'amendements intéressants. Cela ne couvre pas le déficit, évidemment, mais cela manifeste une intention.

Globalement, dans une majorité variable, le groupe PLR, soucieux de rigueur financière, soutiendra ces amendements avec l'expression des nuances nécessaires, de cas en cas au besoin.

Il remercie la Municipalité d'avoir fourni ce qui pourrait ressembler à un état intermédiaire des charges mais regrette que ce ne soit qu'un décompte automatique et en rien une analyse. Espérons que la Commission des finances fera mieux l'année prochaine et que même si c'est difficile, qu'on ait quelques indicateurs tendanciels des recettes. Le Canton a mis du temps à le faire, mais le fait, il n'y pas de raison que Montreux n'y parvienne pas.

Pour le reste, le groupe PLR regrette le climat de tension perceptible qui règne entre la Commission des finances et la Municipalité. C'est de mauvais augure, sachant combien ces deux organes devraient, pour le bien de la collectivité et de ses finances, trouver un bon consensus quant aux modalités d'échange et de collaboration.

En conclusion, toujours pas satisfaits de ce budget 2011 déficitaire, sachant bien que la réalité, mal appréhendée à ce stade, sera meilleure, le groupe PLR soutiendra la plupart des amendements, puis acceptera ensuite le budget, plus ou moins massivement, au gré de la proportion des amendements acceptés.

M. Ludwig Lemmemeier regrette que sur un budget concernant l'année prochaine, on ne reçoive qu'un rapport bien léger.

M. Grégoire Furrer prend note des remarques de M. Lemmenmeier. Il précise que ce rapport contient plusieurs annexes importantes et qu'il doit être traité dans sa globalité et rester une synthèse des travaux de la commission.

M. Heinz Schoeneich souhaite revenir sur une phrase dans le préavis qui l'a interpellé, en page 9, il cite :

« Certaines tâches sont actuellement procrastinées telles que : archivage, classement général et chronologique, classement des factures, ... »

Dans le Larousse, on trouve la définition suivante pour la procrastination :
Tendance pathologique à différer, à remettre l'action au lendemain.

Selon le Wiktionnaire, procrastiner signifie :

Reporter au lendemain, remettre à plus tard, généralement par manque de motivation ou par paresse

Dès lors, soit l'auteur du préavis ne connaît pas le sens du mot utilisé, ce qui est dommage alors que la commune de Montreux vient d'accueillir le sommet de la Francophonie, soit il y a un problème de motivation dans ce service.

En conclusion, il encourage la Municipalité à mieux peser le poids des mots utilisés dans ses communications et à motiver ses troupes !

Mme Catherine Buchet remercie M. Furrer pour son excellent rapport. Cependant, le groupe UDC regrette que certaines questions ou demandes, formulées en commission, n'aient pas reçu de réponse, aient manqué de clarté ou de transparence ou encore soient restées opaques par rapport à la ligne budgétaire. Ceci aurait permis une meilleure compréhension des nombreuses augmentations présentées dans ce budget. Elles suffiront toutefois cette fois-ci pour se prononcer sur le présent budget.

Pour le budget 2011, le groupe UDC se fait du souci sur ce budget déficitaire. Un budget revu à la baisse pour revenir à une situation d'équilibre serait bienvenu et c'est pourquoi l'UDC soutiendra les amendements votés en commission des finances et inscrits dans le présent rapport. Ils prendront position au cas par cas si d'autres amendements étaient proposés. Et cela, même si elle a lu attentivement les réponses faites par la Municipalité.

M. Pierre Salvi, Syndic, tient à souligner la manière positive dont la Municipalité a pu travailler avec la commission des finances et inversement. La seule critique était celle de ne pas avoir pu participer à la discussion sur les amendements mais quant au reste, « il n'y a pas d'eau dans le gaz » tient à souligner M. le Syndic.

Second point évoqué par M. Salvi par rapport à ce budget déficitaire. Nous ne sommes pas un cas particulier dans ce Canton et d'autre part, nous devons apprivoiser un nouveau système péréquatif.

Il est vrai que la Municipalité a toujours la volonté de montrer avec une certaine honnêteté à la fois dans les charges et les recettes sur la base de ce qui est identifiable au travers des éléments communiqués.

Si le Canton arrive à projeter pour l'année suivante, les recettes selon les indicateurs qui sont siens, une commune n'est pas la moyenne du Canton.

Alors que le service de l'administration cantonale des impôts que nous payons ensemble à hauteur de plusieurs centaines de milliers de francs avec une augmentation très importantes durant ces quatre dernières années délivre un service minimum.

Nous n'avons aucune information communiquée autre que des informations généralisées qui sont totalement inutilisables, raison pour laquelle la Municipalité essaie d'avoir avec prudence une appréhension de l'évolution des recettes. La Municipalité ne veut pas par effet cosmétique tenter un équilibre artificiel sur des positions auxquelles elle ne croit pas.

Raison pour laquelle, M. le Syndic invite l'assemblée à ne pas suivre les amendements proposés et à accepter le budget tel que présenté.

La discussion chapitre par chapitre est ouverte.

Chapitre 1, Administration générale, p. 1 à 8

La commission des finances proposant des amendements, M. le Président commence par l'amendement No 2 qui concerne les traitements compte 110.3011.

M. Grégoire Furrer, Président de la Cofin, a pris note que la Municipalité ne soutenait pas les amendements déposés. La commission souhaitait marquer un certain nombre de coupes dans le budget. La première à étudier ce soir concerne l'augmentation de 20% pour la chargée de communication.

La commission a constaté que la responsable de communication faisait beaucoup d'administration courante alors qu'une nouvelle force allait être engagée pour l'en décharger. La commission estimait donc que d'augmenter la responsable de communication et d'engager une nouvelle personne cela faisait doublon d'où cet amendement.

La parole n'est plus demandée concernant cet amendement.

L'amendement No 2 de la commission des finances est accepté à la majorité.

M. le Président passe à l'amendement No 3, p. 3, touchant le compte 110.3011 et il est intitulé « Traitement 3 et non pas 2 comme indiqué dans le rapport.

M. Furrer explique que la commission a étudié le profil des différents postes du greffe. Elle n'a pas été convaincue de la nécessité de ce poste supplémentaire donc elle a proposé de supprimer l'embauche de cette personne.

M. Pierre Salvi, Syndic, précise que la Municipalité ne peut se rallier aux propos de M. Furrer. Il aimerait dire tout d'abord que depuis la fin du sommet de la Francophonie, l'équipe du greffe n'a jamais pu être complète. En effet, il y a la volonté de rendre les heures supplémentaires même si cela ne sera pas entièrement possible.

M. le Syndic aimerait que le Conseil comprenne que l'administration communale a des tâches à assumer, souhaitées par ce même Conseil, et bien entendu aussi en conséquence de l'évolution de la population soit une augmentation de 20% durant ces 10 dernières années. Les activités de la Commune sont également en hausse au niveau de l'événementiel, de l'accueil de groupes, des réceptions organisées ce qui signifie de nombreuses tâches administratives. Ceci est un signe de vitalité mais nécessite de l'engagement de la part du personnel.

Dès lors, M. le Syndic aimerait demander au Conseil, plutôt que de ne pas accorder du personnel complémentaire, d'avoir cette réflexion sur les prestations qu'il estime pertinentes afin que l'administration poursuive et puisse continuer à donner. Dans le cas contraire, il serait impossible de faire face et cela serait parfaitement dommageable pour la commune et pour l'image que nous voulons donner de Montreux.

Par voie de conséquence, M. le Syndic encourage vivement l'assemblée à refuser cet amendement.

M. Caleb Walther tient à dire que le groupe des Verts ne soutiendra pas cet amendement compte tenu des informations de la communication municipale. Il engage le Conseil à accepter cet engagement supplémentaire.

La parole n'est plus demandée concernant cet amendement.

L'amendement No 3 est accepté par 42 OUI, 29 NON et 2 abstentions.

M. le Président passe à l'amendement No 7, p.5, compte 112.3170 « Réception du Jazz ».

M. Furrer explique que cet amendement visait à supprimer la grande réception de que la commune faisait pour l'ouverture du Festival de Jazz.

La discussion est ouverte.

M. Caleb Walther précise que ce n'était pas pour supprimer cette soirée mais pour changer éventuellement son échelle, voire éventuellement proposer une négociation avec le prix des billets offerts qui représentent la moitié de la valeur de la soirée. Par contre, il semble que c'est un peu tard pour négocier en acceptant cet amendement. Ce serait un bon message à la Municipalité que de lui demander d'examiner la possibilité d'un arrangement avec le Festival de Jazz afin de négocier un arrangement sur le prix des billets.

M. Michel Zulauf a le sentiment, par ces amendements proposés, que le climat de confiance entre la commission des finances et la Municipalité n'est pas des meilleurs. Il a l'impression que cet amendement est une sorte d'amendement de rétorsion après que les précédents aient passés au sein de la commission.

Tout cela le rend mal à l'aise et M. Zulauf trouve que l'image donnée par notre Conseil dans sa majorité, vis-à-vis de la fonction publique, est fort mauvaise. D'autre part, il n'est vraiment pas nécessaire de voter cet amendement qu'il refusera bien entendu.

M. Yanick Hess, déclare ses intérêts : il collabore au Festival de Jazz depuis 1987. Il pense que pour une manifestation telle que le Jazz avec les retombées que nous connaissons, il n'est pas crédible de donner l'image d'une ville qui accueille les gens avec un budget de CHF 20'000.—.

M. Hess comprend bien la motivation de la commission des finances. Il y a des choix à faire mais là nous parlons d'une carte de visite vis-à-vis de l'extérieur. N'oublions pas les successions qui ont amené pas mal d'argent dans la caisse communale.

Ce serait donner un très mauvais signe au Festival de Jazz et M. Hess refusera cet amendement.

Mme Irina Gote réagit suite aux propos de M. Yanick Hess. Elle est également contre cet amendement. Cependant elle désire faire le parallèle suivant : Le Conseil a refusé d'augmenter les postes par rapport à l'administration générale, mais elle rappelle que cette dernière est aussi la vitrine de notre ville. En refusant ces postes de travail, c'est aussi donner une image de pauvreté et de « cacahuètes » vis-à-vis de nos citoyens qui paient tout de même des impôts ce que Mme Gote regrette.

M. Daniel Manzini soutiendra cet amendement dans la mesure où dans ce compte 112. 3170, il suffit de voir que ce montant de Fr. 80'000.— par rapport aux autres manifestations importantes montreusiennes est un peu disproportionné.

M. Manzini a bien compris qu'il s'agissait de la manifestation la plus importante mais en terme de proportionnalité, ces Fr. 80'000.— sont tout de même exagérés.

M. Yves-Laurent Kundert souhaite que les membres de la commission des finances nous disent s'ils veulent réduire les petits fours des $\frac{3}{4}$ ou serait-ce plutôt le cas des invités ? Cet amendement n'a aucune logique et M. Kundert ne le soutiendra pas.

M. Ludwig Lemmenmeier soutiendra cet amendement car si cette manifestation a autant de succès au niveau mondial, il pense que les organisateurs trouveront des sponsors et de partenaires sans passer toujours par des subventions.

M. Grégoire Furrer s'exprime à titre personnel. Il était contre cet amendement tout comme celui, refusé par la commission des finances, quant à un subventionnement pour l'ASLOCA. Il combat cet amendement au vu de l'importance de cette manifestation qu'est le Festival de Jazz et également sur la forme. M. Furrer rappelle qu'autant les précédents amendements votés sont de réels choix politiques, autant supprimer une subvention n'est pas l'apanage du Conseil.

Pour le fond, M. Furrer pense qu'il faut maintenir cette manifestation publique qui est très importante pour la commune. Dès lors M. Furrer refusera cet amendement tout en rappelant qu'il s'exprimait en tant que commissaire et non comme président de la commission de finances.

M. Pierre Salvi, Syndic, partage les arguments qui ont été développés pour maintenir cette manifestation. Il rajoute qu'il ne s'agit pas d'opposer les manifestations en regard du montant qui leur est alloué. Dans le cas présent, la Municipalité s'appuie sur cet événement particulier surtout pour remercier, pour accueillir et montrer un visage de notre ville culturel, économique et touristique à un certain nombre de décideurs ce qui est très important.

En terme d'image, ce serait tellement contre-productif que 24 Heures titre « Le Conseil communal supprime la réception du Montreux Jazz Festival » que M. Salvi enjoint l'assemblée à ne pas voter cet amendement proposé par la majorité de la commission des finances.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal refuse l'amendement No 7 à une évidente majorité.

M. le Président passe au dernier amendement de ce chapitre soit l'amendement No 4, page 7, intitulé « Traitement 4 et non pas 3 » touchant le compte 113.3011.

M. Furrer explique que cet amendement a été accepté dans le même esprit que les précédents. Il encourage donc le Conseil à être cohérent dans son vote. La commune vient d'engager une adjointe au Service du personnel et la commission de finances aimerait y voir un peu plus clair sur l'organisation de ce département en souhaitant que cela passe par voie de préavis.

La discussion est ouverte.

M. Alain Feissli, Conseiller municipal, peut comprendre cette demande de préavis mais cette dernière relève quelque part quand même d'une mémoire relativement courte de la commission des finances.

En effet, il suffit de faire un saut de 15 à 18 mois dans le passé et de se rappeler que la Municipalité avait déposé en mains de ce Conseil un préavis qui avait notamment pour titre : « Réorganisation du Service du personnel ».

Le fondement de ce préavis était de constater que finalement à Montreux le Service du personnel faisait très bien son travail par rapport à ce qu'on lui demandait. C'était notamment des tâches d'administration du personnel. Il s'agissait également de le faire évoluer vers un vrai sens de compétences «Ressources humaines».

Dans cette technique des petits pas si le préavis présentait bien l'ensemble des enjeux, le premier pas était de dire que nous avons aujourd'hui besoin d'une part, d'introduire les compétences complémentaire au sein de ce service du personnel par l'engagement d'une adjointe et surtout de pouvoir dégager quelque peu l'encadrement pour finalement poursuivre une forme d'introspection et respectivement d'analyse qui permette de clarifier les différentes tâches et missions de ce service.

Parmi ces clarifications, l'un des premiers gros chantiers a été de concrétiser, il y a moins d'un mois et demi, par la révision du statut du personnel et le second était de donner une forme de clarification et surtout de gommer un certain nombre d'erreurs ou de flous que la Municipalité avait constatés et identifiés dans l'ensemble des processus salaire.

Il reste naturellement d'autres chantiers à conduire au sein du Service du personnel qui étaient d'ores et déjà intégrés dans ce préavis mais c'est effectivement en conduisant le chantier de la clarification du chapitre 30 que la Municipalité s'est rendue compte que les rôles étaient finalement relativement mal répartis entre la Grand'Rue 73 par le Service des finances et l'avenue des Alpes 22 par le Service du personnel.

Cela sous-entendait que certains doublons pouvaient exister tout comme des situations paradoxales où l'on pensait que le travail se faisait là-bas et aucune tâche n'était finalement effectuée.

En termes de sécurité de toutes ces données qui sont liées au traitement des salaires, ces différentes lacunes ont pu être identifiées. Le poste qui est proposé au travers du budget 2011 est un poste qui s'inscrit parfaitement dans la logique du préavis voté il y a 18 mois sur la réorganisation du Service du personnel. Il s'inscrit réellement dans l'optique de clarification des rôles entre les différents intervenants et finalement d'un recentrage complet des responsabilités liées au salaire dans le cadre du Service du personnel.

Il est bien entendu possible de revenir en mars ou avril 2011 avec un préavis car les choses sont parfaitement claires mais ce préavis, structurellement, ne serait quasiment que le copier-coller du précédent.

M. Furrer précise que dans le rapport il est mentionné traitement 3 alors qu'il s'agit du traitement 10 mais c'est bien le sujet de la discussion actuelle.

La discussion est ouverte sur cet amendement 4.

M. Caleb Walther intervient car il est vrai que les Verts étaient sceptiques quand aux autres amendements. Par contre, ils soutiendront cet amendement même si ce préavis demandé devait être un copier – coller de divers documents déjà existants. Il sera tout de même intéressant d'en savoir plus au niveau des transferts de charges.

M. Pierre-André Spahn tient à féliciter l'équipe du personnel qui a réussi à mener deux chantiers avec l'équipe actuelle. Ces chantiers sont maintenant terminés donc il devrait y avoir moins de travail.

D'autre part le préavis qui nous a été présenté, il y a à peu près 18 mois, n'était pas abouti. De plus on y parlait de répartition des tâches mais sans diminution de postes de travail dans les autres services. Une étude dans ce sens serait nécessaire.

M. Spahn acceptera cet amendement dans l'attente d'un préavis abouti.

M. Michel Zulauf constate que lorsqu'un membre de la Municipalité a une mémoire déficiente, le Conseil n'hésite pas à le lui faire comprendre. Il a l'impression ce soir qu'il y a une certaine amnésie du côté du législatif et qu'effectivement on ne peut guère revenir sur une décision que nous avons prise il y a un an et demi par voie budgétaire.

M. Zulauf se dit gêné par les propos de M. le président de la commission des finances. Il parlait d'amendements d'ordre politique et, dans cette logique, invitait à accepter celui-ci. M. Zulauf s'interroge sur le sens politique que M. Furrer donne à ce mot car il a eu beaucoup de mal à voir certains collègues de droite avec un sourire insolent, voter ces amendements qui vont à l'encontre de la politique du personnel.

Il faudra bien s'en souvenir ! Ces amendements politiques traduisent une défiance grave vis-à-vis du travail qui est effectué par le personnel communal. M. Zulauf pense qu'une grande partie des membres de ce Conseil ne savent pas que le dysfonctionnement de nombreux services résulte d'un manque de personnel et à ce titre, les membres de l'Exécutif qui sont en rapport permanent avec l'administration, connaissent mieux les besoins qui se manifestent.

Une fois de plus, M. Zulauf ne votera pas avec les sabreurs de la fonction publique et il invite l'assemblée à refuser cet amendement comme va le faire l'unanimité du groupe socialiste.

M. Pierre Rochat tient à dire que les membres de la droite ne se considèrent pas comme des sabreurs de la fonction publique et c'est parfaitement clair. Le PLR a un respect majeur des travailleurs de la commune et un souci, dans le contexte et le prolongement de toutes ses entreprises, de veiller à ce que la gestion des ressources humaines soit de qualité pour leur bon fonctionnement.

Simplement, sur 300 collaborateurs de la commune de Montreux, il y a un certain nombre de services qui se développent (greffe, communication et ressources humaines). Probablement qu'avec la complexité de la gestion du droit du travail, de la problématique du personnel, c'est sûrement, pour une part, nécessaire.

M. Pierre Rochat revient sur les termes de manque de mémoire évoqués par M. le municipal et M. Zulauf. C'est un dossier difficile que l'on va devoir suivre par étapes. M. Rochat se souvient qu'il y a eu un préavis il y a 18 mois expliquant cette réorganisation du service RH et de celui du personnel de la commune. On nous a répété dans le cadre de la révision du statut du personnel qu'il y avait beaucoup d'autres éléments en rapport avec ce dossier (la gestion des heures de travail, de la performance, de la qualité du travail, etc.) et un préavis a été annoncé.

M. Rochat conclut en répétant que le souci de la gestion parcimonieuse des deniers publics nous recommande d'être attentifs. Il invite donc l'assemblée, au nom du PLR, à soutenir cet amendement.

Mme Jacqueline Pellet a l'impression, en entendant la droite, que le mot « administratif » devient un gros mot. Il se passe que l'on prétend avoir le respect majeur de la fonction publique et on refuse de lui donner les moyens d'évoluer dans le sens qui a été déterminé par la Municipalité lorsqu'elle a déposé son préavis. On refuse les moyens, on demande les conséquences à long terme.

Mme Pellet répond à ce sujet à M. Spahn que ces conséquences à long terme seront simplement l'augmentation de l'engorgement des services administratifs, l'impossibilité de fonctionner et c'est ce qui va arriver si cet amendement est accepté. Ce qui est demandé ici n'est pas exagéré : c'est une demande qui va dans le sens de la modernisation et d'une saine gestion des ressources humaines. Il ne s'agit pas de « pinailler » pour demander des détails pour ceci ou pour cela. Il est temps de prendre une orientation et l'on choisit de soutenir les visées municipales.

M. Pierre Salvi, Syndic, précise que l'organisation de l'administration ne sera jamais figée. Comme une entreprise privée, une entreprise publique évolue en fonction des besoins qui sont liés à des volumes accrus, de nouvelles lois, etc...

Deuxième chose, la Municipalité ne se réjouit pas d'avoir besoin de personnel supplémentaire. Il s'agit ici de moyens pour faire face aux contraintes et à l'environnement actuel. Raison pour laquelle la Municipalité fait appel au Conseil pour obtenir ces moyens. Rien n'empêche la Municipalité de se réjouir si ces moyens diminuent.

M. Salvi cite l'exemple suivant : S'agissant du greffe nous pouvons agir sur des prestations qui ne sont pas légales. On ne peut pas agir sur les naturalisations ou les demandes d'actes de mœurs par exemple. Par contre, on peut agir sur des prestations qui ont trait à des représentations et le règlement peut être adapté pour simplifier le travail ou diminuer le volume pour des prestations non obligatoires.

Ici, nous avons un problème de sécurité. Nous n'avons pas le choix : si nous voulons avoir la certitude que nous avons les moyens nécessaires pour faire face avec sécurité à la gestion du personnel, nous avons besoin de le renforcer s'agissant de ses compétences financières.

M. le Syndic aimerait rajouter qu'un Service du personnel qui est fort et bien structuré est un service qui peut agir ensuite en amont dans la résolution des problèmes. Il peut identifier les collaborateurs qui nécessitent des soutiens, des appuis, etc... Et ainsi permettre de ne pas augmenter les effectifs simplement parce que l'on constate des baisses de productivité ça et là qui n'ont pas été prises en compte et qui n'ont pas été traitées.

M. Salvi répète qu'il en va ici de la sécurité de fonctionnement du Service du personnel et par voie de conséquences de l'administration. Pour toutes ces raisons et au nom de la Municipalité, M. le Syndic demande à l'assemblée de refuser cet amendement.

La parole n'est plus demandée.

L'amendement No 4 de la commission des finances est accepté à la majorité.

La parole est demandée pour les chapitres suivants :

Chapitre 4, Finances, p. 25 à 28

La commission des finances propose l'amendement No 1 « Informatique » selon le rapport en p. 25 et le sous-chapitre 202. Cet amendement touchant plusieurs comptes, le Conseil ne s'oppose pas à ce qu'il soit voté en une seule fois.

M. Furrer, président de la commission des finances, rappelle que ce problème avec l'informatique est assez récurrent. Des questions ont souvent été posées à ce Service et les réponses ne furent que partielles. La commission n'a donc pas pu se forger d'idées très précises ne serait-ce plutôt une impression négative.

Ensuite, la commission des finances se base aussi sur le rapport de la commission informatique, remplacé par un simple PV de séance. Une fois de plus, il apparaît que l'informatique peut être gérée différemment.

La commission a donc accepté cet amendement de manière assez massive afin de démontrer sa volonté de revoir ce poste « Informatique ».

La discussion sur cet amendement est ouverte.

M. Christophe Privet s'exprime en qualité de membre de la commission informatique. Tout comme la majorité des membres de ce Conseil, il a été surpris par la façon dont ce département fonctionne en termes de transparence sur les dépenses qui lui sont allouées chaque année.

En 2009, la commission des finances a attiré l'attention de la commission de gestion au sujet du fonctionnement de ce département. En juin 2010, dans les vœux de la commission de gestion, il a été relevé un certain nombre de dysfonctionnements au sein du département informatique.

A une écrasante majorité, le Conseil a voté l'ensemble des vœux sur le sujet et plus particulièrement le lancement d'un outil sur les relations avec les fournisseurs du Service informatique.

A ce jour, rien n'a encore été entrepris alors que c'était prévu pour le mois de septembre 2010. De plus, lors de la présentation du budget, il n'y a pas eu de rapport.

Enfin, il semble nécessaire à M. Privet de ne pas répondre aux arguments de la Municipalité au sujet de l'amendement de la commission des finances. Ces arguments ne sont pas pertinents, parfois exagérés pour certains.

Cependant, M. Privet peut assurer que les coupes effectuées sont très ciblées et ne vont nullement ralentir ou mettre en danger le fonctionnement de notre administration.

Il suffira simplement pour la Municipalité de revenir avec un budget un peu plus transparent pour ce département.

M. Alain Feissli, Conseiller municipal, explique que la Municipalité a perçu cet amendement comme un mouvement de mauvaise humeur, ce qu'elle peut comprendre et admettre. Lors de l'examen de la gestion 2009, la commission a formulé un certain nombre de remarques ou d'attentes.

D'une manière générale également, l'informatique est un outil assez difficile à percevoir par les non-spécialistes et c'est finalement ce qui avait conduit M. André Blanc, prédécesseur de M. Feissli, à constituer cette commission consultative qui se devait de rapporter auprès de la commission des finances.

Force est de constater que cette commission a choisi de ne pas remplir cette mission cette année, élément supplémentaire dans la difficulté. Partant de là et en forme de clin d'œil, on peut aussi admettre que le responsable du centre informatique qui a d'immenses compétences professionnelles, ne communique certainement pas au mieux avec les politiques montreusiens.

Par contre, il est faux de prétendre que rien n'a été entrepris. Nous avons pris l'engagement par devant la commission de gestion de conduire un audit. Il sera donc conduit en deux phases. La première a d'ores et déjà débuté soit la phase d'analyses de fonctionnement, des procédures et du risque.

La seconde phase est conduite sous l'angle purement technique et des différents aspects de la sécurité technique.

Cet audit sera à disposition de la commission de gestion au mois d'avril 2011 si tout va bien et il apportera une réponse tout à fait claire à la commission de gestion et au Conseil sur ces éléments.

Dans l'intervalle, M. Feissli demande instamment au Conseil de ne pas couper les outils. Il s'agit de poursuivre la modernisation de notre administration avec des outils informatiques performants. La réponse sera donnée en avril 2011 suite à cet audit donc on ne peut pas demander mieux.

M. Christophe Privet précise qu'il y a deux grands spécialistes du domaine dans la commission informatique. Il n'y a pas besoin d'être ingénieur informatique pour faire des mises à jour de licences Office, ce qui est demandé, et c'est ce que la commission a proposé de supprimer.

M. Yanick Hess s'inquiète tout de même des conséquences de ces amendements. Il y a effectivement des mises à jour à effectuer en point de vue de logiciels. Par contre, les personnes qui mettent en place ces mises à jour ne pourraient pas le faire cette année et il y en aurait quand même besoin actuellement. Si l'amendement est accepté, les mises à jour ne pourraient se faire que l'an prochain et des ressources humaines supplémentaires seront nécessaires.

M. Hess refusera cet amendement et attendra les résultats de l'audit.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil accepte cet amendement No 1 avec de nombreuses voix contraires.

Chapitre 5, Domaines et Bâtiments, p. 29 à 48

La commission des finances propose un amendement No 6, touchant le compte 354.3141 « Entretien des bâtiments ».

M. Grégoire Furrer, président de la commission des finances, précise que cet objet vient de faire partie d'un préavis important de mise en conformité et la commission avait le sentiment que ces dépenses supplémentaires auraient dues être intégrées dans le préavis. Dès lors, elle souhaite un autre préavis pour obtenir plus d'informations à ce sujet.

La discussion est ouverte sur cet amendement.

M. Caleb Walther constate que la communication de la Municipalité apporte les réponses aux questions demandées. Dès lors, il refusera cet amendement.

M. Daniel Manzini estime qu'il y a tout de même un déficit méthodologique par rapport à l'entretien du patrimoine. Il y a beaucoup d'éléments que l'on trouve effectivement dans le budget mais le problème pour les Conseillers n'est pas tant la répartition des travaux mais d'avoir une vision globale.

Néanmoins, M. Manzini refusera cet amendement tout comme M. Walther.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil refuse cet amendement No 6 à une large majorité.

Chapitre 10 « Police, SDIS, ORPC » p. 71 à 76

La commission des finances propose un amendement, le No 5 à la p. 73 sur le compte 620.3012, harmonisation des registres. M. le Président signale que nous ne débattons pas de la LHR mais bien sur une ligne du budget.

M. Grégoire Furrer, président de la commission, précise qu'il s'agit d'une inquiétude de la commission sur une augmentation quasi permanente des coûts par rapport à cette question et souhaite un préavis à ce sujet.

M. Christophe Privet déclare que Montreux Libre soutiendra cet amendement. De nombreux Conseillers ont tenté à maintes reprises d'attirer la Municipalité sur la prise en compte, dans le cadre de ce dossier, de l'importance d'offrir aux Citoyens montreusiens un maximum de garanties dans le cadre du traitement de leurs données personnelles pour la mise en place de la Loi sur l'Harmonisation des Registres.

D'autant plus que Montreux Libre ne comprend pas pourquoi la Municipalité n'a pas appliqué le premier préavis municipal voté en plénum le 9 janvier 2009 soit il y a plus de 19 mois. Le Conseil avait accordé un poste de travail sur 2 ans à une personne directement engagée au sein de nos propres services administratifs.

Cependant, il est vrai qu'un amendement avait été ajouté afin de rendre attentif à la protection des données de nos concitoyens. Nous ne savons pas si c'est l'une des raisons qui a poussé la Municipalité à faire l'impasse au premier préavis et ainsi à avoir pris le risque de faire « chou-blanc » avec les deux derniers.

La Municipalité, dans ses réponses, ne semble pas avoir compris la responsabilité de ce Conseil communal de tout faire pour éviter la diffusion du pedigree de nos 27'000 habitants à une entreprise extérieure et particulièrement active dans le recouvrement de créances, tel que confirmé dans l'édition de 24Heures du jour.

Une fois de plus, Montreux Libre invite la Municipalité à sortir de cette impasse et à revenir avec un préavis plus respectueux de la sphère privée de nos Concitoyens. On pourrait imaginer un préavis complémentaire au premier sur le même principe. Ainsi la Municipalité respectera les vœux de ce Conseil communal et répondra certes avec un peu de retard aux demandes du Canton.

Pour conclure, M. Privet précise qu'accepter cet amendement de la commission des finances ne devrait en rien mettre en danger le recensement puisque la Municipalité s'est enfin décidée, dans le budget 2011, à activer le premier préavis voté. Il y aura donc bien un employé communal chargé de la collecte et de la compilation des données. La solution retenue de mandater une société extérieure semble donc inutile aux yeux de la commission.

M. Pierre Salvi, Syndic, constate que M. Privet a le don de réinventer l'histoire ou tout au moins de la réécrire en étant dans la désinformation parfaite : il s'agit de révisionnisme pur. Il faut déjà savoir que le préavis que le Conseil a voté n'a pas été « enfin mis en œuvre en 2011 » puisqu'il l'est depuis 2009. Il s'agissait d'un collaborateur d'ici qui était engagé auprès du Service de l'urbanisme pour tout ce problème d'identification des bâtiments, des appartements et des attributions de numéros dont acte.

Que cela plaise ou non à M. Privet, M. le Syndic l'informe que la Municipalité a reçu une lettre cosignée du Président du gouvernement vaudois et de M. Leuba qui l'enjoint dans un délai au 23 décembre 2010 de fournir un certain nombre d'informations pour lesquelles notre commune est en retard tout comme une trentaine d'autres communes.

Or, Montreux Libre n'a eu de cesse que de refuser des préavis relatifs ou de les critiquer alors que maintenant M. Privet demande de revenir avec un préavis. A titre personnel, M. le Syndic se permet de lui répondre que cela est grotesque.

Il rappelle simplement que nous sommes dans un Etat de droit, que la Confédération a décidé au travers des chambres fédérales de lancer cette grande opération de Loi d'harmonisation des registres. Le canton a décidé de créer une loi d'application qui règle quelques aspects de détail mais qui pour l'essentiel reprend la législation fédérale et donne obligation aux communes de faire ce travail.

M. le Syndic a prêté serment de respecter la loi et il refuse de la violer fusse en utilisant des mesures dilatoires telles que proposées par M. Privet qui nous amènerait à déposer un éventuel préavis en février ou en avril.

M. Salvi invite M. Privet à aller aux chambres fédérales faire son combat, au moment où l'on crée cette législation qui impose aux communes ce genre de mission mais que M. Privet ne vienne pas dire, sauf le respect que M. Salvi lui doit : des bêtises, des contre-vérités, des mensonges !

M. Christophe Privet prend bonne note des remarques de M. le Syndic et il comprend son agacement dans ce dossier. Il en serait de même pour M. Privet s'il était à la place du Syndic. Il tient juste à rectifier deux ou trois aspects : il s'agit déjà de 76 communes sur le Canton qui n'ont toujours pas fait ce travail. Deuxièmement c'est la commission des finances qui propose cet amendement et il répète encore une dernière fois qu'il est dommage que M. le Syndic n'ait toujours pas compris que la sensibilité est que ces données partent dans une société dont un des buts est le recouvrement.

Quant au reste, tout comme M. le Syndic, M. Privet respectera la loi en étant convaincu que ce travail se fait à l'interne dans la Commune.

M. Pierre Salvi s'excuse s'il a donné le sentiment d'être agacé. Il informe ensuite que le représentant de la société à laquelle M. Privet fait allusion est doublement assermenté car il fait partie des Autorités en qualité de milicien et qu'il a été assermenté en tant que représentant d'une Municipalité.

M. Yanick Hess s'inquiète des refus successifs au Canton et à la Confédération. Personnellement il enjoint l'assemblée à refuser cet amendement.

M. Pierre Rochat estime qu'il faut respecter l'Autorité. Cette attitude du bras de fer stérile, qui nous amènera à paraître comme un village gaulois, est assez discutable.

M. Rochat refusera cet amendement tout comme une partie du groupe PLR.

La parole n'est plus demandée.

Le Conseil communal refuse cet amendement No 5 à une évidente majorité.

La parole n'est plus demandée quant aux autres chapitres.

M. le Président ouvre la discussion sur le préavis municipal.

M. Eric Walther s'étonne que dans ce rapport de commission, on situe des coupes de postes partiels ou de postes entiers. Par contre, il ne trouve pas la valeur financière de ces postes au sein des amendements. Il souhaiterait savoir où en est notre budget en tant que chiffres en fin d'exercice.

M. Grégoire Furrer, président de la commission des finances, répond qu'il s'agit d'un choix de la commission des finances car il était difficile de calculer exactement les postes. L'exercice n'a pas été fait considérant une volonté politique suffisamment claire.

M. Olivier Gfeller constate que quelques amendements, acceptés par le Conseil mais refusés par le Parti socialiste, risquent de mettre à mal le bon fonctionnement de notre administration. Le Parti socialiste s'en inquiète. Il redoute les conséquences néfastes que pourraient avoir ces coupes pour le personnel communal et pour les usagers.

Il a le sentiment que certains confondent choix politiques et matraquage du personnel. Néanmoins, un refus du budget aurait des conséquences pires encore. C'est pourquoi le groupe socialiste acceptera ce budget mais non sans protester contre certaines des coupes qui ont été effectuées par la majorité de ce Conseil.

M. Pierre Rochat a fait le calcul de ce que les amendements pouvaient représenter soit environ Fr. 530'000.— ce qui n'est pas négligeable. Le déficit a donc été réduit à 3'700'000 grâce à ces amendements.

La discussion n'est plus demandée.

M. Grégoire Furrer, président de la commission des finances, donne lecture des conclusions telles qu'amendées.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins un avis contraire et quelques abstentions :

d'approuver le budget communal ordinaire pour 2011 tel qu'amendé.

7.8. sur le projet budget 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL) (37/2010) (rapp. : M. Denis Golaz)

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La parole n'est pas demandée.

M. Denis Golaz, rapporteur, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins une abstention :

- d'adopter le budget 2011 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).

**7.9. sur le projet budget 2011 du Fonds culturel Riviera (38/2010)
(rapp. : M. Yves Cornaro)**

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte

La parole n'est plus demandée.

M. Yves Cornaro, rapporteur, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins une abstention :

- d'approuver le budget 2011 du Fonds culturel Riviera.

7.10. chargée de l'examen du postulat de M. Salvatore Giannone demandant de renforcer la présence policière en ville par la création de huit postes de travail à Police Riviera dans le délai d'une année (rapp. : M. Pierre-André Spahn)

Ce postulat a été retiré.

7.11. chargée de l'examen du postulat de M. Salvatore Giannone « Une réception à la place de l'Hôtel de ville » (rapp. : M. Yves Laurent Kundert)

Ce postulat a été retiré.

7.12. chargée de l'examen du postulat de M. Christophe Privet « Pour Montreux, réagir aujourd'hui, c'est penser à demain » (rapp. : M. Jean-Marc Forclaz)

M. Jean-Marc Forclaz étant excusé, M. Rolf Gozewinkel le remplace.

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte

M. Bernard Gret constate que le postulat de M. Privet va dans le sens de beaucoup de membres du Conseil.

Cela dit en confirmant les débats de la commission, ce postulat enfonce les portes déjà ouvertes par le PLR. On peut relever l'opposition de principe de deux commissaires qui évoquent le risque d'augmentation du trafic selon la solution évoquée.

L'amélioration du cadre de vie par l'amélioration drastique du trafic ne peut aboutir qu'à l'issue de réflexions approfondies et de nombreux seuils restent à franchir.

M. Gret invite tout « Nein Sager » à participer positivement aux futures réflexions en accueillant favorablement ce postulat. Cela renforcera la volonté de ce Conseil à trouver des solutions aux contraintes liées au trafic à Montreux.

M. Olivier Blanc se rappelle que les Verts s'étaient opposés, en son temps, au postulat de M. Forclaz et ils n'ont donc pas de raison de soutenir le postulat de M. Privet.

Ce que propose M. Privet est assez curieux. C'est enfoncer une route dans un tunnel pour réduire la circulation et de mettre en-dessus une zone trente. M. Blanc rappelle quand même qu'une telle zone peut être une route à très forte circulation. Autrement dit, ce projet n'a strictement aucun intérêt et c'est typiquement une fausse bonne idée.

M. Blanc invite l'assemblée à refuser ce postulat.

M. Christophe Privet ne peut qu'inviter à accepter la prise en considération de son postulat. Il est essentiel de penser aujourd'hui à réfléchir sur le futur de la problématique de la circulation au centre ville de Montreux.

Ces problèmes de circulation engendrent d'autres facteurs exogènes pour la qualité de vie de nos habitants.

Il a été difficile pour M. Privet de comprendre les raisons pour lesquelles les Verts n'arrivent pas à être enthousiasmés par l'idée de lancer une grande réflexion sur ce sujet.

La qualité de l'air, la qualité de vie de nos concitoyens n'est-elle pas une préoccupation verte ?

De plus, ce postulat offre une nouvelle piste prenant en compte la possibilité de créer le long de la Grand'Rue une route à 30 Km/h avec des objets urbanistiques qui pourrait lorsque cela s'avère utile, fermée à la circulation par exemple.

L'idée n'est pas ce soir de donner un chèque en blanc à la Municipalité pour construire un tunnel. Les membres de la commission expliquent très clairement les pistes recherchées.

C'est simplement redonner une impulsion, grâce à la possibilité d'adjoindre une zone 30 km/h en surface et ainsi offrir à la Municipalité la possibilité de venir prochainement avec une demande de crédit d'étude.

Seuls les spécialistes urbains, les ingénieurs vont enfin pouvoir répondre à la question de savoir si ces projets sont réalistes ou utopistes.

M. Privet ne comprendrait pas que l'on se refuse la possibilité d'étudier ce sujet après plus de quatre ans de discussions officielles ou au carnotzet soit les possibilités offertes de résoudre nos soucis de circulation et de qualité de vie.

M. Caleb Walther précise à M. Privet – qui s'étonne que la réaction des Verts – qu'il y a beaucoup d'arguments pour dire que ce tunnel n'est probablement pas la seule et la meilleure idée. Lorsque l'on regarde le coût que cela engendre, il s'agit d'investissements énormes sur une petite zone. Cela ne résoudra donc pas tous les problèmes de circulation en centre ville.

M. Olivier Gfeller informe que pour les mêmes raisons que celles évoquées par M. Caleb Walther, le groupe socialiste, dans son écrasante majorité, va refuser ce postulat.

La parole n'est plus demandée.

M. Rolf Gozewinkel, rapporteur, donne lecture des conclusions du rapport.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins de nombreux avis contraires :

de prendre en considération le postulat de M. Christophe Privet « Pour Montreux, réagir aujourd'hui, c'est penser à demain » et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

7.13. chargée de l'examen du postulat de Mme Jocelyne Bouquet « Afin d'assurer la qualité de la vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parcage des voitures » (rapp. : M. Alain Melly)

Chacun ayant reçu ce rapport il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte.

Mme Jocelyne Bouquet informe que le 14 décembre à Chernex, les habitants sont invités par la Municipalité à la présentation du schéma directeur des déplacements de Chernex. Un collaborateur du bureau Transitec Ingénieurs Conseils SA à Lausanne y présentera le contexte général du projet.

Elle aimerait relever que dans le Plan directeur communal on trouve un « *schéma directeur des transports individuels* », avec le logo Transitec et daté de novembre 1998. Un projet de zone 30km/h pour Chernex avait été élaboré par ce même bureau, il y a de cela 12 ans déjà et dans ce même laps de temps la population a plus que doublé en passant de 878 à 1833 habitants.

Certains diront peut-être, oui mais il y a eu la réalisation du trottoir de Fontanivent pour plus de 2 millions, c'est vrai après 26 ans d'attente !

Mme Bouquet n'a pas pu obtenir de chiffres sur l'augmentation du nombre de logements car lui a-t-on rappelé l'office du logement de notre administration communale n'est pas producteur de statistiques. Ce chiffre eut été intéressant. Mais elle peut quand même supposer que les rentrées fiscales en provenance de Chernex ont dû passablement augmenter ces 12 dernières années.

En 2005, 4 Municipaux dont 2 sont encore là, se sont faits sérieusement « secoués » par des Citoyens exaspérés par l'immobilisme lors d'une séance d'information à Chernex qui est encore dans toutes les mémoires.

Mme Bouquet recommande d'accepter ce postulat afin que de « projets » on passe enfin à un Préavis clair et net avec une planification de réalisation rapide pour les endroits les plus dangereux et un suivi pour la réalisation de la fiche no 4 des éléments du patrimoine du Plan directeur communal, qui prévoit, entre autres, un parking souterrain et une place du village.

Les habitants de Chernex aussi ont droit à une meilleure qualité de vie.

La parole n'est plus demandée.

M. Alain Melly, président de la commission, donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins une voix contraire :

de prendre en considération le postulat de Mme Jocelyne Bouquet « Afin d'assurer la qualité de la vie à Chernex, réalisons la zone 30 km/h (et même 20 km/h aux endroits sensibles) maintenant et trouvons des solutions pour garantir la sécurité des piétons et le parcage des voitures ».

7.14. chargée de l'examen de la motion, à considérer comme un postulat, de Mme Irina Gote « Pour la création d'appartements protégés pour nos aînés, notamment sur le site de l'Hôpital de Montreux » (rapp. : Mme Coralie Dumoulin)

Ce rapport a été envoyé par courriel.

Le Conseil n'en demande pas lecture.

La parole n'est pas demandée.

Mme Coralie Dumoulin, présidente de la commission donne lecture des conclusions.

Le Conseil communal de Montreux décide à la majorité moins une voix contraire et deux abstentions :

de prendre en considération le postulat de Mme Irina Gote « Pour la création d'appartements protégés pour nos aînés, notamment sur le site de l'Hôpital de Montreux ».

8. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

8.1. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 1'984'000.- pour l'entretien du patrimoine privé communal (40/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Lionel Winkler

Membres : MM. Christian Bécherraz, Francis Brühlart, Joe Filippone, Emmanuel Gétaz, Anthony Huys, Yves Laurent Kundert, Franco Meichtry, Pierre-André Spahn.

8.2. sur l'octroi d'un crédit de Fr. 940'000.00 pour financer l'assainissement de huit installations de chauffage des bâtiments communaux afin de les rendre conformes aux normes de l'OPair (ordonnance sur la protection de l'air) (41/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence UDC : M. Jean-Daniel RoCHAT

Membres : MM. Christian Bécherraz, Jean-Pierre Buholzer, Laurent Demartini, Jean-Marc Forclaz, Denis Golaz, Anthony Huys, Bernard Schmid, Caleb Walther.

8.3. relatif à une demande de crédit de Fr. 236'900.- pour l'évacuation et le traitement de matériaux pollués sur la parcelle communale No 7538 concédée au superficiaire Giovanna Holding SA à Chailly (42/2010)

La parole n'est pas demandée.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Bernard Gret

Membres : MM. Christian Allenbach, Edmond Chevalley, Patrick Grognez, André Groux, Anthony Huys, Christophe Privet, Edgar Schneider, Dino Tarussio.

9. DÉVELOPPEMENT DE LA MOTION ET DES POSTULATS SUIVANTS :

9.1. de M. Alexandre Staeger « Pour une politique de collecte des déchets incitant au tri »

M. Alexandre Staeger donne lecture de son postulat :

« Constat et situation actuelle

Montreux, quoiqu'étant la troisième commune du Canton, ne possède pas de déchetterie, du moins au sens où on l'entend habituellement. Il y a certes le dépôt de la voirie à Chailly qui offre déjà un service restreint (les après-midi seulement) de collecte des déchets notamment lorsque les citoyens n'ont pas d'autre solution ou que les déchets en question ne se prêtent pas à un dépôt dans la rue. Toutefois, cette structure est assez peu adaptée à l'exploitation d'une vraie déchetterie, notamment par rapport au problème de la circulation et de l'espace à disposition. Il y a déjà un certain nombre d'employés qui travaillent sur place et il est dès lors peu concevable d'imaginer augmenter le flux des visiteurs en l'état.

Objet du postulat

J'ai entendu parler de divers projets de déchetterie communale initiés par la Municipalité ou les services compétents. Certains de ces projets ont été abandonnés, qu'ils soient trop proches d'une rivière ou que le site prévu ait finalement été utilisé pour autre chose.

Ce postulat demande donc assez logiquement la création d'une (vraie) déchetterie communale. Une telle structure permet à tout un chacun qui s'y présente dans les heures d'ouverture de trier et déposer ses divers types de déchets, avec la présence d'un employé pour le guider dans cette tâche.

Mon postulat poursuit un objectif double, à savoir d'une part de permettre à la Municipalité de communiquer au sujet de son projet de déchetterie actuel et d'autre part de pousser ce projet.

Je vous remercie de votre attention et demande le renvoi en commission de ce postulat.»

Ce postulat sera renvoyé à une commission lors de notre prochaine séance.

9.2. de M. Salvatore Giannone « Construire des couverts dans nos écoles du cycle primaire, pour que nos enfants puissent jouer au sec même par mauvais temps »

Remis à une séance ultérieure.

10. DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Réponses de la Municipalité aux interpellations :

9.1. de Mme Sabine Leyvraz « Bilan sur la Commission consultative pour l'intégration

Mme Sabine Leyvraz remercie la Municipalité pour sa réponse.

9.2. de Mme Sabine Leyvraz « Pour une information de qualité aux citoyennes et citoyens jouissant du droit de vote au plan communal »

Mme Sabine Leyvraz remercie la Municipalité pour sa réponse.

9.3. de M. Patrick Aubort au sujet de l'école à journée continue

M. Patrick Aubort répondra lors de notre prochaine séance.

9.4. de M. Alexandre Staeger au sujet de la criminalité aux abords de la gare de Montreux

M. Alexandre Staeger remercie tout d'abord la Municipalité pour son rapport fouillé et détaillé qui démontre que la question a été traitée avec sérieux. Par contre, il a l'impression que l'auteur de cette réponse a joué au jeu du « Ni oui, ni non ».

M. Staeger se réfère à la réponse à la question No 2 qui ne lui dit ni oui, ni non. Quant à la question No 4, par rapport aux parrains de gare, il aurait aimé avoir un peu plus d'informations pour savoir où en est cette prise de contact et quelle est la volonté de la Municipalité à ce sujet.

9.5. interpellation de M. Olivier Gfeller relative au crédit d'étude sur la faisabilité de la fusion des dix communes de la Riviera

M. Olivier Gfeller donne lecture de son interpellation qui a été déposée dans tous les Conseil communaux de la Riviera.

« Déjà en 2007, la Conférence des Syndics de la Riviera (CSD) a exprimé la volonté d'entreprendre une étude de faisabilité sur la fusion des 10 communes de la Riviera. Un mandat a été donné par l'ensemble des 10 Municipalités de la Riviera à l'IDHEAP d'établir une pré-enquête qui n'a pas été dévoilée à ce jour aux Conseils communaux et au public.

Cette pré-étude a été soumise à toutes les municipalités qui avaient pour mission durant l'été de transmettre leur prise de position quant à la suite à donner d'ici septembre 2009.

En parallèle à ces avancées de nos autorités locales, l'idée de fusion a fait son chemin dans d'autres registres.

- Un rapport aux conclusions favorables à la fusion intitulé « Riviera, une ville ! » a été rendu public début mai 2009 par la Conférence des Conseillers communaux de la Riviera (CCR).
- Une association citoyenne, Riviera Fusion, a été créée en mai 2009, avec l'objectif de promouvoir la fusion des 10 communes de la Riviera.
- En novembre 2009, un sondage de 24 Heures révélait que 55% de la population de la Riviera était favorable à un projet de fusion à 10 et, fait important, 56% à court terme, soit dans les 5 ans.
- Une communication a été transmise à chacun des 10 Conseils communaux de la Riviera fin 2009 annonçant le dépôt, dans le courant de l'année 2010, d'un préavis intercommunal pour le financement par la CIEHL d'une étude de faisabilité de la fusion des 10 communes de la Riviera. L'élaboration de ce préavis devait être confiée au SAI en parallèle avec celle du cahier des charges de l'étude elle-même.
- Des Syndics et Conseillers municipaux ont annoncé ces derniers mois, notamment par voie de presse, que ce préavis intercommunal sur le financement d'une étude de faisabilité pour la fusion serait présenté avant la fin de l'année.

Or je constate, ce soir, dernière séance de l'année, que cet objet n'est toujours pas à l'ordre du jour. C'est pourquoi je pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. Le préavis intercommunal sur le financement d'une étude de faisabilité pour une fusion sera-t-il présenté ?
2. Si oui, pour quelles raisons n'a-t-il pas été déposé avant la fin de l'année ?
3. Le sera-t-il avant la fin de la législature ?
4. A quelle date ?

Cette interpellation est aussi développée dans les autres Conseil communaux de la Riviera. »

M. Pierre Salvi, Syndic, répond de la manière suivante :

Question 1 : Ce préavis sera présenté.

Question 2 : Ce préavis n'a pu être déposé car la personne en charge du dossier a été malade durant quelques semaines mais le travail a repris.

Question 3 : M. le Syndic ne peut que formuler l'espoir que cela soit.

Question 4 : M. le Syndic n'est pas en mesure de communiquer une date précise.

Pour le surplus, il ajoute que la Conférence des Syndics a décidé que c'était la Municipalité de Vevey qui avait le *leadership* dans la gestion de ce dossier. D'autre part, M. le Syndic ne manquera pas de tenir notre Conseil au courant quant aux différents éléments nouveaux qui pourraient ressortir des débats des autres Conseils communaux.

M. Olivier Gfeller remercie M. le Syndic.

10. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

Parole est à qui veut la prendre.

M. Jean-Pierre Buholzer déclare ses intérêts : il aime la langue française. Il s'insurge contre le nouveau label de « Montreux Comedy Festival » et s'adresse à « *Furrer Dear Gregoire Mister* »

Haro sur ce nouveau label et foin de barbarisme !

Que voilà une nouvelle appellation qui invite à la résistance à cette invasion française. Heureusement, le sommet de la Francophonie est passé. Ainsi certains puristes de la langue française, auront échappé au massacre de la langue de Molière.

Si M. Buholzer traduisait cette dernière phrase dans le jargon du président du Festival du Rire, cela pourrait donner : « Ainsi auront de la langue française au massacre de Molière échappé certains puristes ».

Tout un chacun subodore que cette dernière phrase s'approche étrangement de la construction de la phrase allemande et particulièrement dans les subordonnées où le subordonnant figure en tête de phrase et le verbe conjugué à la fin de celle-ci.

Ceci correspondrait dans le cas qui nous intéresse à : « Parce que certains puristes de la langue française ainsi au massacre de la langue de Molière échappé auront. »

Heureusement que la grammaire allemande ne s'est pas imposée devant la syntaxe française.

Encore plus complexe que l'allemand : le latin. Cette langue s'apparente à un puzzle aux pièces dispersées. De ce magma, il faut en extraire le sens.

M. Buholzer souhaite beaucoup de patience pour la maîtrise de cette langue. Bref, Montreux Comedy Festival, appellation aussi absconse qu'abstruse dont le charabia se trouve heureusement limité par son titre, mériterait de disparaître de la circulation.

Et qu'en est-il de l'orthographe ? M. Buholzer pense à tous les bien-pensants qui vilipendent le bas niveau des élèves dans ce domaine alors que parfois, ils en sont partiellement les responsables. Vous avez dit « Comédie » mais c'est « Comedy » qu'il fallait écrire et sacré record : deux fautes dans le même mot ! Bye

PS : Dernier conseil : « N'hésitez jamais à pénétrer dans un magasin sur la devanture duquel figure en lettres capitales le mot SALES ! « *Pouah* » Rassurez-vous, c'est SOLDES qu'il faut lire. »

M. Jean-Pierre Buholzer nous souhaite ensuite un Joyeux Noël.

M. Yves Cornaro, comme chaque année à la même période, a le grand plaisir, au nom du Comité du Marché de Noël, de remercier les Autorités et tous les services concernés pour l'aide apportée à cette manifestation.

M. Cornaro informe que la halle de stockage est sous toit et que la dalle en béton se coulera ces jours. Grand merci !

M. Grégoire Furrer précise qu'il est un latiniste convaincu et qu'il adore la langue française. Il se présente d'ailleurs souvent comme un citoyen du monde, francophone, d'origine romande.

M. Furrer explique ensuite que le mot « Comédie » n'est pas un bon nom pour le Festival. En effet, la comédie est une pièce de théâtre et ce n'est pas ce que présente le Festival. Il s'agit de rire, de l'humour ou du *Stand up*, des Sketches et aussi la venue de chansonniers.

M. Furrer précise que le Festival, au regard du monde, fait de la Comedy et on commence à l'appeler comme tel en francophonie. La langue française évolue et ce mot comedy apparaîtra certainement un jour dans un dictionnaire.

Plus personne ne demande la parole.

M. le Président remercie les Conseiller-ère-s pour leur rigueur et leur attention. Il souhaite nous de belles fêtes de fin d'année et une santé de fer pour bien débiter la nouvelle année.

Le cocktail dînatoire est servi !

La séance est levée à 21 h. 10.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président :

Guillaume WICHT

La Secrétaire :

Françoise Jordan